

RENTRÉE SCOLAIRE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

PLAN LOCAL DE REPRISE

Nouveau protocole sanitaire applicable à partir du lundi 2 novembre

<https://www.education.gouv.fr/rentree-novembre-2020-modalites-pratiques-305467>

Le nouveau protocole sanitaire modifie quelque peu l'organisation de l'école comparé au protocole de la rentrée de septembre.

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. **Ils en informent le directeur.** Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Distanciation physique des élèves :

Elle est demandée entre les groupes et pas entre les élèves d'un même groupe. Nous la renforçons. Nous passerons de 3 groupes à 5 groupes notamment pour l'organisation des récréations, le temps de pause méridienne et la restauration scolaire.

Application des gestes barrières :

Le lavage des mains reste essentiel. L'utilisation du gel hydroalcoolique est également envisagée.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour le personnel et les élèves dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs (hors pratiques sportives et repas). Les élèves devront porter leur masque en récréation.

Nous recommandons aux familles dans la mesure de leurs possibilités de mettre deux masques de rechange dans le cartable de leur enfant dans un sac hermétique : un pour l'après-midi (changement en classe à 13h30) et un autre de rechange en cas de souci particulier.

L'aération des classes sera régulière et la plus fréquente possible.

Limitation du brassage des élèves :

Elle est requise. Nous passons d'une organisation de 3 à 5 groupes. Nous faisons des groupes de niveau pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents. Cette limitation sera mise en place dès le 2 novembre et pleinement opérationnelle comme l'indique le protocole au plus tard le 9 novembre. Dans notre organisation, la restauration a été privilégiée et a conditionné l'organisation du périscolaire et des récréations décalées pour limiter les contacts entre élèves.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

Au niveau des locaux, le nettoyage et la désinfection restent inchangés par rapport à la rentrée de septembre.

Pour le matériel de l'extérieur, les élèves n'auront pas d'objets partagés à leur disposition sauf si les objets au sein d'un même groupe sont isolés pendant 24h.

Organisation interne détaillée :

- **Les entrées et sorties** du matin et du soir sont inchangées par rapport au début d'année.
- **Le temps d'enseignements des classes de CP, CP/CE1, CM1/CM2, CM2 sont modifiés ainsi :**
 CP/CP-CE1 : 9h-11h45 puis 13h15 à 16h30
 CM1/CM2 et CM2 : 9h12h15 et 13h45 à 16h30

Les élèves qui déjeuneront à la maison entreront par le portillon habituel entre 13h05 et 13h15 pour les CP et CP/CE1 et entre 13h35 et 13h45 pour les CM1/CM2 et les CM2.

- **Récréations du matin et de l'après-midi :**

	10h15-10h30	10h35 10h50	15h-15h15	15h20-15h35
petite cour	CP AG CP MO et MFH CP/CE1	CE1 AS CE1 JP dispositif ULIS	CP AG CP MO et MFH CP/CE1	CE1 AS CE1 JP dispositif ULIS
grande cour	CE2 SB CE2 CJ* CE2 EP	CM1 BD CM1 OD et ER	les 3 CE2	CM1 BD CM1 OD et ER
stade		10h30 CM1/CM2 CM2 SM CM2 CA	CM1/CM2 CM2 SM CM2 CA	

*lavage des mains dans la salle des arts plastiques

- Zone de restauration scolaire par classe toujours identique avec une séparation d'au moins un mètre entre chaque groupe classe. La restauration est divisée en 3 zones et deux services par zone.

Principes sanitaires retenus :

- Chaque classe a une zone déterminée fixe et les élèves mangeront à la même place.
 - Aucune classe ne peut être mélangée dans la salle de restauration sans un mètre de distance.
 - Entre deux groupes qui se succéderont, une désinfection est réalisée par le personnel municipal
 - Les élèves sont encouragés à ne pas se déplacer et porter le masque dès qu'ils se déplacent au sein de la restauration.
 - Le masque est conservé dans la manche du manteau voire sur les genoux. Il n'est ni posé sur la table ni sur le plateau.
- Organisation périscolaire des jours de scolarité du matin et du soir identique au groupe de récréation, de pause méridienne et de déjeuner.

Formation/ information et communication :

Chaque enseignant fera un rappel à la reprise pratique des gestes barrières pour sa classe en utilisant les documents de son choix si nécessaire. Il rappellera les usages concernant le masque.

En cas de cas positif signalé par les parents ou le personnel, le directeur suit la procédure habituelle :

- a) Information en ligne à sa hiérarchie
- b) Information à la municipalité
- c) Echanges avec le médecin conseil de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale en fonction des éléments à collecter et à donner
- d) Informations aux familles selon les recommandations des conseillers techniques du Directeur Académique.

Anthony Emériaü, directeur de l'école élémentaire, 31-10-2020